

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS « HAUTE PERFORMANCE »
ANNEE 2019**

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, **Monsieur Gilles QUENEHERVE**
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**
représentée par son président, **Monsieur Christian PALIERNE**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 77569164500052

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant que les conventions d'objectifs passées entre le ministère et les fédérations sportives constituent l'un des modes d'expression privilégiés du partenariat qui lie l'Etat et le mouvement sportif.

Considérant que le ministère est, entre autres, chargé de soutenir le sport de haut niveau et la haute performance sportive.

Considérant que la présente convention s'inscrit dans le cadre de cette politique publique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la fédération s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le ou les plans d'actions relatif(s) à la promotion du développement du sport de haut niveau et de la haute performance sportive à décliner autour des items suivants :

Programme SIP : Soutien individuel à la performance

SIP/A : Autonomie de l'athlète

SIP/B : Aide à la préparation sportive individuelle

Programme OP : Optimisation de la Performance

OP/A : Développement et innovation technologique

OP/B : Matériels spécifiques

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

Programme DLE : Développement du Leadership de l'Encadrement

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

DLE/C : Management et coordination

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales



Programmes AS : Actions Sportives

- AS/A : Programme de compétitions internationales senior
- AS/B : Programme de compétitions internationales relève
- AS/C : Programme de préparation senior
- AS/D : Programme de préparation relève
- AS/E : Management et coordination
- AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
- AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les montants indiqués à l'article 3 feront l'objet d'un engagement financier annuel.

En cas de non réalisation d'une ou plusieurs actions, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à la fédération.

Durant cette période, la fédération s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des plans d'actions, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre de l'année 2019, le ministère alloue à la fédération une contribution financière de **682 394 €** pour :

- Programme Optimisation de la performance (OP) : **61 394 €**
- Programme Développement du leadership et de l'encadrement (DLE): **172 000 €**
- Programme Actions sportives (AS) : **449 000 €**

La subvention de **180 000 €** au titre du programme Soutien individuel à la performance (SIP) correspond aux aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération, dont la gestion reste confiée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF assurera le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère, en concertation avec la cellule haute performance.

Ces crédits sont affectés conformément à l'annexe jointe.

Au total, pour l'année 2019, le ministère contribue financièrement à hauteur de **862 394 €** pour le soutien au sport de haut niveau et de la haute performance sportive de votre fédération.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le ministère procédera au paiement de 80 % du montant de la contribution financière précisée à l'article 3, hors aides personnalisées, après la signature de toutes les parties prévues à la convention.

Le solde sera versé à la réception des justificatifs mentionnés à l'article 6 de la présente convention.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 2 et action 3 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de la fédération selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à *La FFTT* au compte *Credit agricole*
Code établissement : *18206* Code guichet : *00063*
Numéro de compte : *65024531540* Clé RIB : *08*

L'ordonnateur de la dépense est le ministère.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère des sports.

ARTICLE 5 - REVERSEMENT

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne moral ou physique). Il n'y a pas reversement lorsque la fédération rémunère un organisme tiers pour des prestations qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre du ou des projet(s) financé(s).

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

La fédération s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; ce compte rendu retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du ou des projet(s) présentés et définis d'un commun accord entre le ministère et la fédération ;

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;

- le rapport d'activité ;

Elle s'engage par ailleurs à alimenter son dossier annuel sur le Portail des Fédérations Sportives ainsi qu'à actualiser, en tant que de besoin, les documents de référence qu'il contient.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

La fédération communique sans délai au ministère :

- la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association des fédérations, ou informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Fédérations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;

- le procès-verbal présenté à l'assemblée générale annuelle ;

- la copie des comptes des filiales éventuelles de la fédération ;

- le règlement financier adopté par l'instance dirigeante de la fédération, ainsi que toute modification à ce règlement ;
- la copie des contrats et conventions d'un montant supérieur à 150 000 euros susceptibles de générer des variations dans l'évolution des dépenses et des recettes du budget fédéral ;
- tout autre document ou prérequis.

La fédération s'engage à utiliser, conformément à la charte graphique, le logo du ministère dans tous les documents de communication produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la fédération, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le ministère sans délai.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et de retard des conditions d'exécution de la convention par la fédération sans l'accord écrit du ministère, celui-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

A défaut de production des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention, le ministère émettra un ordre de remboursement de la totalité du montant de la contribution financière versée et la présente convention sera résiliée de plein droit dans les conditions prévues à l'article 12.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Le ministère procède, conjointement avec la fédération, à l'évaluation des conditions de réalisation du ou des projets auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du ou des projets au regard de l'intérêt général et des orientations précisées en préambule de la présente convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention sera subordonnée à l'établissement de cette évaluation.

ARTICLE 10 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION

Le ministère contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du ou des projet(s).

Le ministère peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé par le ministère, ou par un prestataire mandaté par elle, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

La fédération s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.



ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le ministère et la fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

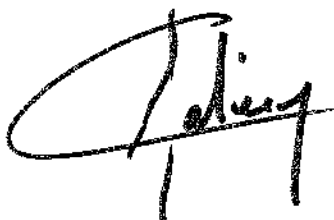
ARTICLE 13 - RÉGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige résultant de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation.


En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Paris sera saisi.

Fait à Paris le - 4 AVR. 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Gilles QUÉNÉHERVÉ

WISE LE 21/04/2019 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2102630450

¹ La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'Etat du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.

Synthese générale budget haute performance

2019									
Programmes	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien		
Soutien individuel à la performance	310 000 €	278 000 €	40 000 €	187%	130 000 €	130 000 €	58%		
Optimisation de la performance	128 050 €	30 350 €	37 500 €	71%	53 394 €	66 656 €	48%		
Développement du leadership de l'encadrement	693 943 €	353 500 €	348 445 €	50%	1 072 000 €	1 521 945 €	25%		
Actions sportives	901 594 €	1 092 250 €	409 369 €	55%	1 210 000 €	452 594 €	50%		
Total général	2 033 589 €	1 204 275 €	829 314 €	59%	862 394 €	1 171 195 €	42%		

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES
Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées.

Objectifs sportifs

Discipline	Compétition internationale de référence et/ou Classement mondial	Collectif concerné (genre, catégorie)	Résultats attendus		Observation
			2019	2020	
Objectifs prioritaires					
Tennis de Table	Jeux Olympiques (Tokyo 2020)	Equipe Messieurs, SM		1 médaille	Soit en par équipes messieurs soit en simples messieurs
Tennis de Table	Jeux Européens (Minsk, 22 au 29/06)	Equipe Messieurs et Simples Messieurs	Titre	Qualification olympique	
Tennis de Table	Championnats d'Europe (Nantes, 03 au 08/09)	Equipe Messieurs	Titre	Pas de CES par équipe	Progresser au ranking mondial et se préparer au TOO de janvier 2020
Tennis de Table	Championnats du monde Individuels (Budapest, 21 au 28/04)	Simples messieurs, doubles messieurs et double mixtes	Place de 1 à 8	Pas de CMS individuels	Progresser au ranking mondial et se préparer en doubles messieurs pour l'épreuve par équipe dès JO
Objectifs secondaires					
Tennis de Table	Circuit de qualification doubles mixtes	Doubles mixtes	qualification finale World Tour DX	qualification JO	stratégie de qualification axée autour de deux paires identifiées
Tennis de Table	Championnats d'Europe (Nantes, 03 au 08/09)	Equipes Dames	1/4 finale	Pas de CES par équipe	Préparer le TOO de janvier 2020 pour qualifier une équipe dames
Tennis de Table	Championnats du monde Juniors (Bangkok, décembre)	Equipes, simples & doubles messieurs et dames	1/4 F équipe messieurs	3 podium en simples	Trois gros potentiels en individuels : * pour 2019 Lilian Bardet * pour 2020 Prithika Pavade et Myshast Sabhl. Potentiels 2024

Programme de Soutien Individuel à la Performance : "TREMPLIN"

2019

Autonomie de l'athlète

Permettre aux athlètes de se consacrer en toute sérénité à leur projet de performance.
Programme regroupant à terme l'attribution des CIP/C&E/C/Conventions de finéchant/Bourses/Programme de reconversion.
Mise en œuvre courant 2019, suite à la création de l'agence en charge de la haute performance.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Bourses							
	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

Aide à la préparation sportive individuelle

En 2019, correspond aux aides personnalisées dans le format actuel.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
Manque à gagner employeur	250 000 €	250 000 €	20 000 €	8%	160 000 €	90 000 €	64%
Manque à gagner sportif	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	20 000 €	100%
Aides sociales	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	20 000 €	100%
Remboursements de frais	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	20 000 €	100%
Primes à la performance	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%	20 000 €	20 000 €	100%
	310 000 €	270 000 €	40 000 €	87%	180 000 €	130 000 €	56%

LES CELLULES VERROUILLEES SONT LES CELLULES VERROUILLEES

seules les cellules à compléter sont les verrouillées

Programme d'Optimisation de la Performance

2019

OP/A : Développement et innovation technologique

Tous travaux d'accompagnement scientifique à la haute performance ou toute activité nécessaire à la validation ou la transformation des savoirs stratégiques en supports opérationnels ou en services pour la haute performance.
 P1 : Note synthétique précisant le développement, l'innovation visés, les bénéfices attendus.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
OP/A1: Expertises autour des exigences du tennis de table à haut niveau sur les plans "biomécanique, physiologique et moteur".	Groupe Tokyo Masculin / Pôle France INSEP Féminin	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%		5 000 €	0%
OP/A2: Mieux préparer à la performance afin de réduire les blessures	Sportifs des structures d'excellences PPF TT	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%		5 000 €	0%
OP/A3: Mieux gérer la tactique en situation de match	Sportifs Pôle France INSEP	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%		5 000 €	0%
OP/A4: Projet bonus avec l'Ecole Polytechnique	Sportifs Pôle France INSEP	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%		5 000 €	0%
		20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%		20 000 €	0%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

OP/B : Matériels spécifiques

Matériel spécifique à être acheté, au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition.
 P1 : Note synthétique d'opportunité sur le matériel souhaité.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
OP/B1 : Achats de Tables JO	Equipe de France Masculine et Féminine	6 000 €	6 000 €	6 000 €	100%	6 000 €	6 000 €	100%
OP/B 2 : Achats de Balles JO	Equipe de France Masculine et Féminine	25 000 €	12 500 €	12 500 €	50%	6 000 €	19 000 €	24%
OP / B3 : Achats de quatre unités d'analyse vidéo mobile	Equipe de France Masculine et Féminine	25 000 €	10 000 €	15 000 €	40%	10 000 €	15 000 €	40%
		56 000 €	28 500 €	27 500 €	51%	22 000 €	34 000 €	39%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

SMR : Prend en compte la nature des examens et le nombre de sportifs concernés.
 SMR : Frais liés à la mise à jour de la réglementation médicale et traitement de la SMR.
 P1 : Liste des examens de la SMR validée par la FF et note synthétique des frais liés à la structuration médicale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
SMR	SEIN	8 550 €	8 550 €	8 550 €	100%	8 526 €	8 526 €	100%
SMR	S.Espoirs	23 500 €	23 500 €	23 500 €	100%	21 168 €	21 168 €	90%
structuration médicale	SEIN, Collectifs nationaux, espoirs, non listés en structure PPF	20 000 €	10 000 €	10 000 €	50%	9 700 €	10 300 €	49%
		52 050 €	42 050 €	40 000 €	81%	39 394 €	42 658 €	76%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

NE PAS REMPLIR CES CELLULES CHISSES
 Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées

2019

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout acteur, rattaché à votre organisation générale, susceptible de contribuer à la performance est éligible. entraîneur préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sport scientist, biomécanicien.

PI : Liste des destinations/fonction/montant prévisionnel (coût horaire ou journalier le cas échéant).

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
			€	€	%	€	€	%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

Toute action individuelle ou collective visant la montée en compétence des acteurs de la performance.
 Tout programme visant à capitaliser et à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la haute performance.

PI : Liste des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, etc. ainsi que les publics visés.

Désignation (Regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
DLE / B1 : Redéfinir le modèle de la performance française en Tennis de Table par la conception de process et outils de références rénovés pour optimiser la performance aux JO de Paris	Entraineurs de haut niveau	72 000 €	12 000 €	60 000 €	17%		72 000 €	0%
DLE / B2 : Mettre en place des formations continues pour les différents acteurs du Parcours vers la Haute Performance, adapter les contenus en fonction des catégories et du sexe, mise à disposition d'outils aux acteurs de terrain	Entraineurs de haut niveau	15 600 €	7 500 €	8 100 €	48%		15 600 €	0%
DLE/B3 : Expertise dans le domaine de l'accompagnement et la préparation mentale	Sportifs Pôle France INSEP	5 000 €	5 000 €		100%	5 000 €		100%
		92 600 €	24 500 €	68 100 €	26%	5 000 €	87 600 €	5%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires



DLE/C : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet général de haute performance.
 Pj.: Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation (à compléter par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
DLE / C1 : Séminaires de cohésion- co-construction	Groupe Masadaïn Tokyo	5 000 €	4 000 €	1 000 €	80%	4 000 €	1 000 €	80%
		5 000 €	4 000 €	1 000 €	80%	4 000 €	1 000 €	80%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales

Toute action visant à renforcer le leadership des acteurs de votre fédération au plan international, dans des fonctions et missions techniques en lien avec les instances ou organisations internationales : juges, classificateurs, organisateurs, superviseurs, contrôleurs, etc.

Pj.: Liste des acteurs et de leurs fonctions, des objectifs visés et des bénéfices attendus.

Désignation (à compléter par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
DLE / D1 : Représentante relations internationales	ITF, ETTU, fabricants de matériel	15 000 €	10 000 €	5 000 €	67%	- €	15 000 €	0%
DLE / D2 : Participer aux colloques internationaux	Maîtrise de l'évolution du jeu HP	3 000 €	3 000 €	- €	100%	3 000 €	- €	100%
		18 000 €	13 000 €	5 000 €	72%	3 000 €	15 000 €	17%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

NE PAS RÉPÉTER LES CELLULES GRISÉES.
 Seules les cellules à compléter ne sont pas vérifiées.

Synthèse programmes d'actions sportives haute performance

2019

Programmes	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Programme de compétitions internationales senior	209 380 €	160 000 €	49 380 €	76%	160 000 €	49 380 €	76%
Programme de préparation senior	267 130 €	185 490 €	81 640 €	69%	153 000 €	115 130 €	57%
	476 510 €	345 490 €	131 020 €	73%	312 000 €	164 510 €	65%
Programme de compétitions internationales relève	190 350 €	163 000 €	106 375 €	44%	135 000 €	106 350 €	45%
Programme de préparation relève	163 389 €	125 500 €	105 839 €	35%	78 000 €	115 389 €	29%
	353 739 €	141 525 €	212 214 €	40%	133 000 €	220 739 €	38%
Management et coordination	97 500 €	87 500 €	11 750 €	88%	16 000 €	91 500 €	47%
Rémunération d'experts de classe mondiale	480 845 €	480 845 €	262 595 €	45%	141 500 €	366 845 €	24%
Programme de détection et de transfert de talent	71 445 €	71 445 €	60 135 €	16%	11 000 €	67 345 €	6%
	649 690 €	315 210 €	334 480 €	49%	164 000 €	485 690 €	25%

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : Tennis de table masculin

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
857 217 €	505 175 €	352 042 €	59%	389 000 €	468 217 €	45%
Total général						

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant au quota olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / A1 : Compétitions de référence (Championnats du monde individuels, Jeux européens, Championnats d'Europe par équipe)	Groupe Masculin Tokyo	42 050 €	40 000 €	19 050 €	9%	40 000 €	19 050 €	9%
AS1 / A2 : Compétitions de préparation (Top 16 européen, étapes du World Tour)	Groupe Masculin Tokyo	52 480 €	42 500 €	9 580 €	31%	42 000 €	10 480 €	30%
		94 530 €	82 500 €	12 030 €	87%	82 000 €	12 530 €	87%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / B1 : Compétitions de référence (Championnats monde Juniors, CEI)	Equipe de France (Juniors)	35 640 €	17 850 €	17 750 €	50%	18 000 €	17 640 €	51%
AS1 / B2 : Compétitions de préparation (étapes du World Junior Circuit et quelques étapes de World Tour Senior)	Collectif France (Juniors)	27 960 €	11 000 €	16 960 €	10%	11 000 €	16 960 €	40%
AS1 / B3 : Compétitions de référence cadets (CEI)	Equipe de France (cadets)	13 000 €	4 500 €	8 500 €	35%	5 000 €	8 000 €	36%
AS1 / B4 : Compétitions de préparation (étapes du World Junior & Cadet circuit)	Equipe de France (cadets)	21 050 €	5 275 €	15 775 €	25%	5 000 €	16 050 €	24%
		97 050 €	38 625 €	58 425 €	40%	39 000 €	58 050 €	40%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/C : Programme de préparation senior

Toute action de préparation, des collectifs senior au programme d'excellence au projet de performance fédéral. Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budgets prévisionnels de chaque structure concernée

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / C1 : Stages seniors messieurs	Collectif senior messieurs	30 640 €	23 000 €	7 640 €	75%	23 000 €	7 640 €	75%
AS1 / C2 : Structures de préparation (centre national d'entraînement INSEP)	Collectif senior messieurs	100 000 €	75 000 €	25 000 €	75%	80 000 €	40 000 €	60%
AS1 / C3 : Individualisation des parcours	Groupe Tokyo Masculin	6 000 €	6 000 €	6 000 €	100%	6 000 €	6 000 €	100%
AS1 / C4 : Partenariat d'entraînement	Groupe Tokyo Masculin	5 500 €	5 500 €	5 500 €	100%	5 500 €	5 500 €	100%
AS1 / C5 : Intégration en Asie	Groupe Tokyo Masculin	9 990 €	9 990 €	9 990 €	100%	9 000 €	990 €	90%
AS1 / C6 : Stages partage de cohésion (dont action spécifique familles)	Groupe Masculin Tokyo	20 000 €	16 000 €	16 000 €	80%	16 000 €	16 000 €	80%
AS1 / C7 : Acclimatation base aérienne IO 2020 (KDFU)	Groupe Masculin Tokyo	15 000 €	10 000 €	5 000 €	67%	10 000 €	5 000 €	67%
		187 130 €	145 490 €	116 640 €	78%	122 000 €	85 130 €	65%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/D : Programme de préparation relève

Toute action de préparation des collectifs relève du programme d'excellence du projet de performance fédéral.
Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / D1 : Stages juniors garçons	Collectif Relève (UG)	34 104 €	17 000 €	17 104 €	50%	17 000 €	17 104 €	50%
AS1 / D2 : Structures d'excellence (PF Nantais)	Collectif Relève (UG)	23 130 €	10 000 €	13 130 €	43%	8 000 €	15 130 €	35%
AS1 / D3 : Stages cadets garçons	Collectif Relève (CG)	13 725 €	3 450 €	10 275 €	23%	4 000 €	29 725 €	25%
AS1 / D4 : Structures d'excellence (PEJ Tours, Pôle National Sud)	Collectif Relève (CG)	10 000 €	2 500 €	7 500 €	15%	- €	10 000 €	0%
AS1 / D5 : Structures d'accession (pôle espoirs)	Collectif espoir masculin	10 745 €	1 050 €	9 695 €	10%	- €	10 745 €	10%
				#DIV/0!				#DIV/0!
		31 704 €	34 000 €	57 704 €	37%	25 000 €	62 704 €	37%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/E : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
Pl : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation (Re grouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / E1 : Le Management Ouvert » sur les structures entrainées	Groupe Masculin Tokyo	70 000 €	70 000 €	- €	100%	50 000 €	40 000 €	43%
					#DIV/0!			#DIV/0!
		70 000 €	70 000 €	- €	100%	30 000 €	40 000 €	43%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout acteur rattaché à votre organisation, spécifique, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sportif/entraîneur, bio-mécanicien.
Pl : Liste des destinations/fonction/montant prévisionnel (coût horaire au journalier, le cas échéant)

Désignation (regrouper par famille d'emploi)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / F1 : encadrement technique de classe mondiale	Groupe Masculin Tokyo	57 500 €	50 000 €	7 500 €	87%	48 000 €	9 500 €	83%
AS1 / F2 : encadrement complémentaire avec expertise en préparation physique	Groupe Masculin Tokyo	10 500 €	10 000 €	500 €	95%	5 000 €	5 500 €	48%
AS1 / F3 : encadrement spécifique panier de balles	Groupe Masculin Tokyo	5 500 €	5 500 €	- €	100%	- €	5 500 €	0%
AS1 / F4 : encadrement médical complémentaire	Groupe Masculin Tokyo	7 500 €	5 000 €	2 500 €	67%	2 000 €	5 500 €	27%
AS1 / F5 : Autres intervenants hauts performants	Structures d'excellence PPF	155 130 €	38 750 €	116 380 €	25%	10 000 €	145 030 €	6%
AS / F6 : encadrement médical complémentaire	Seniors et relèves	45 000 €	20 000 €	25 000 €	44%	20 000 €	25 000 €	44%
		281 130 €	129 250 €	151 880 €	46%	85 000 €	186 130 €	30%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Toute action nationale de détection et transfert de talent.
Pl : Détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, cibles, outils d'évaluation...)

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS1 / G1 : Stage au Japon 3 semaines (février/mars) et accueil des Japonais 2 semaines (août) 3 joueurs	Joueurs - de 12 ans et formation continue des EN	5 200 €	1 300 €	3 900 €	25%	2 000 €	5 200 €	38%
AS1 / G2 : Soirées tournois internationaux	Entraîneur de club + 1 joueur	5 450 €	1 360 €	4 090 €	25%	- €	5 450 €	0%
AS1 / G3 : Stage ITTF (formation entraîneur et joueur)	Joueurs - de 12 ans identifiés dans le projet national détection	1 000 €	250 €	750 €	25%	- €	1 000 €	0%
AS1 / G4 : Autres stages et compétitions projet national détection		24 023 €	2 400 €	21 623 €	10%	- €	24 023 €	0%
		35 673 €	5 310 €	30 363 €	15%	2 000 €	35 673 €	6%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires



Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : Tennis de table féminin

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
568 073 €	259 050 €	309 023 €	46%	187 000 €	386 073 €	32%
Total général						

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant au quota olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation.

Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / A1 : Compétitions de référence (CMS individuels, Jeux européens, CES par équipe)	Collectif senior dames	15 500 €	5 100 €	75%	16 000 €	4 600 €	79%
AS2 / A2 : Compétitions de préparation (étapes du World Tour)	Collectif senior dames	56 000 €	23 500 €	60%	36 000 €	23 600 €	60%
		80 200 €	28 700 €	64%	52 000 €	28 200 €	65%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.

Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / B1 : Compétitions de référence (CM Juniors, championnats d'Europe Jeunes)	Collectif Relève (JF)	17 500 €	8 500 €	67%	18 000 €	8 000 €	69%
AS2 / B2 : Compétitions de préparation (étapes du World Junior Circuit et quelques étapes de World Tour Senior)	Collectif Relève (JF)	19 000 €	14 900 €	55%	18 000 €	14 900 €	55%
AS2 / B3 : Compétitions de référence (championnats d'Europe Jeunes)	Collectif Relève (CF)	4 500 €	8 500 €	35%	5 000 €	8 000 €	38%
AS2 / B4 : Compétitions de préparation (étapes du World Junior et cadet) - collectif Relève Cadets.	Collectif Relève (CF)	5 350 €	16 050 €	25%	5 000 €	16 400 €	23%
		83 300 €	47 950 €	49%	46 000 €	47 300 €	49%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/C : Programme de préparation senior

Toute action de préparation des collectifs senior du programme d'excellence du projet de performance fédéral.

Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / C1 : Stages seniors dames	Collectif senior dames	15 000 €	15 000 €	50%	15 000 €	15 000 €	50%
AS2 / C2 : Structures de préparation (centre national d'entraînement INSEP, structures associées)	Collectif senior dames	25 000 €	25 000 €	50%	15 000 €	15 000 €	30%
		80 000 €	40 000 €	50%	30 000 €	50 000 €	38%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/D : Programme de préparation, relève

Tout(e) action de préparation des collectifs relève du programme d'excellence du projet de performance fédéral.
 Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / D1 : Stages pour les moins de 21 ans et les juniors filles	Collectif Relève (JF)	16 800 €	8 000 €	8 800 €	48%	9 000 €	7 800 €	51%
AS2 / D2 : Structures d'excellence (PF Nancy)	Collectif Relève (JF)	18 425 €	8 000 €	10 425 €	45%	6 000 €	12 425 €	33%
AS2 / D3 : Stages cadettes	Collectif Relève (CF)	15 715 €	4 000 €	11 715 €	25%	4 000 €	11 715 €	25%
AS2 / D4 : Structures d'excellence (PJ Tours & Pôle National Sud)	Collectif Relève (CF)	10 000 €	2 500 €	7 500 €	25%	- €	10 000 €	0%
AS2 / D5 : Structures d'accèsion (pôle espoirs)	Collectif espoir féminin	10 745 €	1 050 €	9 695 €	10%	- €	10 745 €	0%
					#DIV/0!			#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		71 685 €	23 550 €	48 135 €	33%	19 000 €	52 685 €	27%

AS/E : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
 Pl : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation <small>(Regrouper par famille d'actions)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / E1 : Stage national de regroupement	EDF Seniors et Juniors	7 500 €	3 750 €	3 750 €	50%	4 000 €	3 500 €	55%
					#DIV/0!			#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		7 500 €	3 750 €	3 750 €	50%	4 000 €	3 500 €	53%

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout acteur, attaché à votre organisation spécifique, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, jugé, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sportsmédecin, biomécanicien.
 Pl : Liste des destinations/fonction/récompense prévisionnelle (soit horaire ou journalier, le cas échéant).

Désignation <small>(Regrouper par famille d'actions)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / F1 : Expertise technique supplémentaire temporaire		6 000 €	4 000 €	2 000 €	67%	4 000 €	2 000 €	67%
AS2 / F2 : encadrement technique expertise HN féminin		80 000 €	40 000 €	40 000 €	50%	40 000 €	80 000 €	100%
AS2 / F3 : Autres interventions haute performance		83 715 €	35 000 €	48 715 €	42%	15 000 €	63 715 €	15%
AS / F4 : encadrements médical complémentaire	Seniors et relève	30 000 €	10 000 €	20 000 €	33%	10 000 €	20 000 €	33%
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		199 715 €	89 000 €	110 715 €	45%	29 000 €	170 715 €	15%

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Tout(e) action nationale de détection et transfert de talent.
 Pl : Détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, cibles, outils d'évaluation...)

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS2 / G1 : Stages au Japon 3 semaines (février/mars) et accueil des Japonais 2 semaines (août)	Joueurs U12, FPC EN	5 200 €	1 500 €	3 700 €	29%	2 000 €	3 200 €	38%
AS2 / G2 : Sorties touristiques internationales	3 Joueuses	5 450 €	1 500 €	3 950 €	28%	- €	5 450 €	0%
AS2 / G3 : Stage ITTF (formation entraîneur et joueur)	Entraîneur de club + 1 joueur	1 000 €	500 €	500 €	50%	- €	1 000 €	0%
AS2 / G4 : Autres stages et compétitions projet national détection	Joueuses - ds 12 ans identifiées dans le projet national détection	24 023 €	2 400 €	21 623 €	10%	- €	24 023 €	0%
					#DIV/0!			#DIV/0!
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		35 673 €	5 900 €	29 773 €	17%	2 000 €	33 873 €	6%

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES
 Seules les cellules à compléter le sont pas verrouillées

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : Tennis de Table Doubles Mixtes

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
54 650 €	38 000 €	16 650 €	70%	38 000 €	16 650 €	70%
Total général						

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant au statut olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS3 / A1 : Compétitions de référence (CMS individuels, Jeux européens, World Tour platinum)	2 paires de mixte	26 000 €	8 650 €	75%	26 000 €	8 650 €	75%
		26 000 €	8 650 €	75%	26 000 €	8 650 €	75%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS3 / B1 : Universiades, CES U21, CEI	Selectionnés						
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/C : Programme de préparation senior

Toute action de préparation des collectifs seniors du programme d'excellence au projet de performance fédéral. Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS3 / C1 : Organisation de moments d'entraînement entre les athlètes	EDF messieurs et dames						
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/D : Programme de préparation relève

Toute action de préparation des collectifs relève du programme d'excellence au projet de performance fédéral. Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
stages d'entraînement des EDF	EDF jeunes M D						
		€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/E : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
 Pl : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs : lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Designation (regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS3 / E1 : Mandater un cadre français avec une mission spécifique autour du double mixte	Entraîneur de HN	5 000 €	3 000 €	12 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	60%
AS3 / E2 : Développement de la connaissance technico-tactique	Entraîneur de HN	5 000 €	3 000 €	12 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	60%
AS3 / E3 : stage cohésion DX	Groupe Mixte EDF	10 000 €	6 000 €	14 000 €	50%	6 000 €	4 000 €	60%
		20 000 €	12 000 €	8 000 €	50%	12 000 €	8 000 €	60%

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout contrat rattaché à votre organisation spécifique, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur, entraîneur, préparateur, physicien, analyste vidéo, arbitres, juges, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sportscientist, biomécanicien...

Pl : Liste des destinataires/fonction/montant prévisionnel (coût horaire ou journalier le cas échéant).

Designation (regrouper par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
					#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Toute action nationale de détection et transfert de talent.

Pl : Détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, cibles, outils d'évaluation).

Designation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
AS3 / G1 : Programme de détection et de transfert de talent	Groupe France Détaction				#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!
					#DIV/0!			#DIV/0!

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISEES

Seules les cellules à compléter sont grisées.

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18206	00069	65024531540	08
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 6965 0245 3154 008			BIC AGRIFRPP882
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
KREMLIN BICETRE (00069)	ASSOC. FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE			
Tél: 0145210944	3 RUE DIEUDONNE COSTES			
	75013 PARIS			

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18206	00069	65024531540	08
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 6965 0245 3154 008			BIC AGRIFRPP882
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
KREMLIN BICETRE (00069)	ASSOC. FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE			
Tél: 0145210944	3 RUE DIEUDONNE COSTES			
	75013 PARIS			

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom